

Club des 2CV de l'Orléanais

ORLÉ EN DEUCHE

Moto Cross - 2 Rue de St Florent, 45600 Saint-Aignan-Le-Jaillard

25, 26 et 27 septembre 2026

47,73809°N, 2,44201°E

Formulaire d'inscription

Date limite d'inscription le 11 septembre 2026

Aucune inscription ne sera prise sur place

Merci de remplir en lettres majuscules



Du 25 au 27 septembre 2026

ORLÉ en DEUCHE



À Saint-Aignan le Jaillard (45)



Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville:
Téléphone portable:	
Mail:	PMR:
Nom de Club (si inscrit dans un club) :	OUI NON

(cocher par une croix la case correspondante)

Véhicule

Type :	Année :	Immatriculation :
Distance à parcourir jusqu'à St Aignan le Jaillard :		kms

Arrivée sur le site

(cocher par une croix la case correspondante)

Jour d'arrivée :	Vendredi	Samedi
------------------	----------	--------

Espace de Campement - Herbergement

(rayer par une croix les cases inutiles)

Vendredi soir	OUI	NON	Samedi soir	OUI	NON
---------------	-----	-----	-------------	-----	-----

Frais d'inscription

		Nombre			Montant
Adulte(s)	Conducteur	30 €	X	=	
	Passager(s)	25 €	X	=	
Enfant(s) (13 à 16 ans)		15 €	X	=	
Enfant(s) (7 à 12 ans)		10 €	X	=	
Enfant(s) (- de 7 ans)		Gratuit	X	=	0 €
Total de personne(s)				Montant total	

Ce montant inclus : les petits-déjeuners des samedi et dimanche matins, l'Apéro et repas du samedi soir , le repas du dimanche midi.

Règlement uniquement par chèque à l'ordre de :

Club des 2CV de l'Orléanais

Merci d'adresser cette fiche d'inscription accompagné du règlement de la rencontre et du paiement à :

Annick CIMADORE 178 Place de l'Eglise, 45240 Marcilly-en-Villette. Tel: 02 38 76 13 84

jean-jacques.cimadore@orange.fr

Date :	Signature :
--------	-------------

Toute inscription vaut l'acceptation du règlement de la rencontre

Club des 2CV de l'Orléanais

ORLÉ EN DEUCHE

Moto Cross - 2 Rue de St Florent, 45600 Saint-Aignan-Le-Jaillard

25, 26 et 27 septembre 2026



Règlement de la rencontre

Du 25 au 27 septembre 2026

ORLÉ en DEUCHE



À Saint-Aignan le Jaillard (45)



1 - Général

- 1.1 - Le séjour sur le site implique l'acceptation du règlement de la rencontre et l'engagement de s'y conformer.
- 1.2 - Les participants s'engagent à respecter le règlement interne de l'espace de campement.

2 - Dates et horaires

- 2.1 - Ouverture du site le 25 septembre à 16h00 jusqu'au 27 septembre à 15h00.

3 - Sécurité

- 3.1 - Les participants doivent être en règle (permis de conduire à jour, carte grise et assurance en cours de validité et contrôle technique conforme).
- 3.2 - Il est impératif de respecter la réglementation (code de la route, alcool au volant et les limitations de vitesse sur l'espace de campement).
- 3.3 - Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- 3.4 - Les animaux domestiques sont sous l'entière responsabilité de leur maître ainsi que le ramassage de leur déjection.

4 - Tenue et installations

- 4.1 - Chacun est tenu de respecter les installations mises à disposition, l'hygiène, l'aspect du site, les limites de sécurité, les espaces verts, les plantations, les arbres, les clôtures et de porter une tenue vestimentaire correcte.
- 4.2 - Un espace mécanique sera mis à disposition, il sera interdit de faire de la mécanique en dehors de cet espace.
- 4.3 - Toutes les dégradations seront à la charge de leur(s) auteur(s).

5 - Vols

- 5.1 - Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des vols éventuels sur le site.

6 - Infractions

- 6.1 - Les organisateurs se réservent le droit d'exclure :
 - toute personne n'ayant pas respecté ce règlement intérieur,
 - toute personne perturbant sous toute forme le bon déroulement de cette manifestation,
 - toute personne sur le site doit pouvoir à tout moment prouver son inscription.
- 6.2 - Les bruyances sonores (sirènes, bruits de moteur, pétards ...) autres que ceux de l'animation, les gyrophares, les feux de camps et d'artifice ainsi que les pétards sont interdits sur le site.

7 - Responsabilité

- 7.1 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement.

8 - Réserves

- 8.1 - Les organisateurs se réservent de droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement imprévisible à ce jour (guerre, sinistre, intempérie, pénurie de carburant, Loire en crue, etc ...)

Date :

Signature :